Comment bien s'assurer en tant qu'apprenti conducteur

 Si vous venez tout juste d'obtenir votre permis d'apprenti conducteur, vous avez sans doute de nombreuses préoccupations concernant votre nouvelle situation d'automobiliste. Certains auront hâte de se procurer leur propre véhicule et de devenir totalement indépendants. Mais il existe d'autres choses importantes auxquelles vous devez d'abord penser. Vous êtes-vous déjà demandé s'il était nécessaire pour un apprenti conducteur de se procurer sa propre police d'assurance auto? La ré ponse à cette question est que non, il n'est pas né cessaire pour un apprenti conducteur de faire l'achat de sa propre police d'assurance. Cependant, il doit obligatoirement ê tre couvert par une police d'assurance lorsqu'il conduit, tout comme pour les automobilistes détenant leur permis de conduire permanent. Puisqu'il est de votre responsabilité d'être couvert lorsque vous vous trouvez derrière le volant d'un véhicule, vous pouvez choisir de vous procurer votre propre police d'assurance. Les assurances pour les apprentis conducteurs, bien qu'elles ne soient pas offertes par tous les assureurs, existent. Ces polices sont souvent coûteuses et très rigides. Pour essayer d'avoir le meilleur prix possible, il vous faudra faire des comparaisons entre différents assureurs, et essayer de négocier des rabais pouvant s'appliquer à votre situation. Lorsque vous aurez acquis votre police auprès d'un assureur de confiance, il vous suffira de gagner de l'expé rience et de vous bâ tir un dossier de conduite impeccable, pour é ventuellement négocier votre police à la baisse. Si vous n'avez pas envie de vous procurer votre propre police d'assurance, vous pouvez, si vos parents le dé sirent, demander à ê tre couvert par leur police d'assurance. En telle circonstance, il n'est pas toujours nécessaire d'ajouter votre nom à leur police en tant que conducteur occasionnel afin de bénéficier d'une protection. Il suffira probablement d'avertir l'assureur de vos parents de la présence d'un apprenti conducteur dans leur ménage. Puisque vous pratiquerez sans doute votre conduite à l'intérieur du véhicule de vos parents, vous serez ainsi protégé chaque fois que vous le conduirez. Si vous n'habitez plus chez vos parents ou qu'une autre raison vous empêche d'être couvert par leur police d'assurance, peut-être pourrez-vous ajouter votre nom à la police d'une autre personne. Un conjoint ou un colocataire avec qui vous ré sidez et qui est lui-mê me titulaire d'une police d'assurance pourrait vous inclure sur sa police. Il suffira à cette personne de se renseigner auprès de son assureur pour savoir s'il est nécessaire d'ajouter votre nom à son contrat, ou si vous êtes automatiquement protégé lorsque vous conduisez son véhicule. Vous pouvez donc inclure votre nom sur la police d'assurance de vos parents, ou d'un conjoint ou colocataire lorsque vous conduisez le véhicule ou les véhicules dont ils sont propriétaires. Vous pouvez également vous procurer votre propre police d'assurance. Mais qu'en est-il de votre protection lorsque vous conduisez un véhicule fourni par votre école de conduite? Vous êtes automatiquement protégé lorsque vous conduisez un tel vé hicule en compagnie de votre instructeur de conduite, ce qui fait que vous n'avez pas besoin de vous soucier d'ê tre couvert par les assurances d'une autre personne lorsque vous êtes en situation d'apprentissage.

About the Author

La compagnie offre des produits d'<u>assurance automobile</u> et habitation en ligne. Magasinez, comparez et soumissionnez vos demandes d'<u>assurance voiture</u> qui répondent à vos besoins. Pratique, simple et sécuritaire, la compagnie est votre assureur auto en ligne!

Source: http://www.secrets-de-comment.com | Formation Marketing | NetConcept, droits de revente